



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

financement

Question écrite n° 75100

Texte de la question

M. Philippe Armand Martin attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé des affaires européennes sur la recommandation formulée par la cour des comptes dans son rapport annuel de 2015 concernant la gestion, par la France, des fonds structurels européens et tendant à réduire le nombre des organismes intermédiaires. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour se conformer à la dite recommandation.

Texte de la réponse

Dans son rapport annuel pour 2015, la Cour des comptes soulignait la « dispersion » de la gestion des crédits du Fonds social européen durant la période de programmation des fonds structurels européens 2007-2013. Elle relevait en particulier que le nombre des organismes intermédiaires du Fonds social européen avait varié entre plus de 300 en début de période et 200 en fin de période, et recommandait en conséquence de diminuer encore leur nombre. Afin de tenir compte de cette recommandation, les conditions d'octroi du statut d'organisme intermédiaire pour la période de programmation 2014-2020 seront articulées autour de deux priorités : constituer des organismes possédant une « taille critique » au regard du montant des crédits gérés, et renforcer le rôle des collectivités territoriales. A cet effet, les régions gèreront 35% des crédits du Fonds social européen et la gestion des crédits relevant des interventions ayant pour objet de promouvoir l'inclusion sociale et de lutter contre la pauvreté sera déléguée aux départements et aux collectivités et organismes chargés du pilotage de plans locaux pour l'insertion par l'emploi qui en feront la demande, ainsi que le prévoit l'article 78 de la loi no 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Le nombre des organismes intermédiaires devrait ainsi s'établir autour de 120 pour la période de programmation 2014-2020.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75100

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mars 2015](#), page 1399

Réponse publiée au JO le : [15 mars 2016](#), page 2155